

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt mars à 19h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 15 mars 2023, sous la Présidence de Monsieur Pascal MUZART, Maire.

Présents : Pascal MUZART, Maire ; Joël ALLIER, 1er adjoint ; Marie-Nicole GARRIVIER, 2ème adjointe ; Bertrand SIETTEL, 3ème adjoint ; Tiphanie FILLON, 4ème adjointe ; Christophe CHEMIN, 5ème adjoint ; Dominique BALZANO, Marie-Pierre ALIZAY, Eva GIRAUD, Mathilde CHAMBOST, Magali JOUSSE, Damien THIRIET, Cyril LAVAL et Julie MOUNIER.

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Peggy CHEVRON donne pouvoir à Eva GIRAUD,
Dominique BOURDIER de BEAUREGARD donne pouvoir à Marie-Pierre ALIZAY,
Pierre-Emmanuel BEZACIER donne pouvoir à Pascal MUZART.
Excusée : Elsa CHOLLET
Absente : Aurélie GENETTE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200032-20230412-00132023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affaires générales :

- 01 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28 janvier 2023

Associations :

- 02 : Demandes de subvention des associations / organisme : Maison de Pays, Sports loisirs et FSE du collège de la Côte roannaise

Budget - Finances :

- 03 : Tarifs des salles communales pour les associations ambierloises
- 04 : Vote du compte de gestion 2022
- 05 : Vote du compte administratif 2022
- 06 : Affectation des résultats 2022

Domaine – Biens communaux :

- 07 : Programme coupe de bois 2023

Voirie – Assainissement - Réseaux

- 08 : SIEL : Installation d'horloges astronomiques connectées

Informations diverses

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie-Nicole GARRIVIER est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

01. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28/01/2023

Le procès-verbal du Conseil municipal du 28 janvier 2023 est soumis au vote pour son approbation.

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
M-P. ALIZAY	x		
E. GIRAUD	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
P. CHEVRON (représentée)	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
E. CHOLLET (excusée)			
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 28 janvier 2023, sans observation formulée.

02. Demandes de subvention de l'association / organisme : Maison de Pays, Sports loisirs et le FSE du Collège de la Côte Roannaise

La Maison de Pays présente une demande de subvention de 13 000€. Lors de son assemblée générale du 02/03/2023, le bilan financier faisait apparaître un déficit de 2 000€ pour l'année écoulée. Lors de sa réunion du 10/03/2023, la Commission Vie associative a donné un avis favorable.

Le Foyer Socio-éducatif (FSE) du Collège de la Côte Roannaise présente une demande de subvention de 696€ ; 87 enfants d'Ambierle y sont scolarisés, ce qui représente 8€ / enfant. Lors de sa réunion du 10/03/2023, la Commission Vie associative a donné un avis favorable pour le montant sollicité.

Sports loisirs présente une demande de subvention de 800€ pour l'organisation de la Marche des Ânes qui se tiendra le 07/05/2023. Cette somme correspond au surcoût de l'achat des différentes denrées qui seront proposées aux marcheurs sur les points de contrôle. Le budget prévisionnel estime un surcoût de 866€ par rapport aux années précédentes. En effet, pour donner suite à une suggestion de la mairie, les organisateurs se sont orientés vers les producteurs locaux pour les achats nécessaires. Lors de sa réunion du 10/03/2023, la Commission Vie associative a donné un avis favorable pour le montant sollicité de 800€.

Commentaires :

- FSE du Collège de la Côte Roannaise

Marie-Pierre ALIZAY : Sait-on à quoi va servir la subvention : voyage scolaire, autre ?

Marie-Nicole GARRIVIER : Les communes ont l'habitude de participer financièrement aux activités proposées par les FSE. La subvention servira aux activités périscolaires et scolaires comme les voyages.

- Sports et loisirs

Pascal MUZART : les produits sont locaux et reflètent notre village. Cela aide nos producteurs.

Joël ALLIER : 1 200 marcheurs sont attendus.

Marie-Pierre ALIZAY : a-t-on une idée des tarifs des circuits ?

Joël ALLIER : non pas encore c'est prématuré mais il y aura une augmentation de 5 centimes de l'inscription.

Pascal MUZART : en général la plus grande marche coûte entre 6 et 7€.

Marie-Nicole GARRIVIER : et les plus petites marches coûtent entre 3 et 4€.

Cyril LAVAL : en cas d'une météo mauvaise, que vont devenir les denrées ?

Joël ALLIER : les denrées sont le pain artisanal qui est fait la veille, le fromage vient de MONS qui a fait un don de fourme de Montbrison, le vin vient de plusieurs producteurs locaux qui ont accordé un tarif préférentiel, il y aura de la confiture, de la brioche de boulanger et du saucisson.

Pascal MUZART : généralement après les marches, les bénévoles prennent des denrées.

Marie-Nicole GARRIVIER : il peut aussi avoir une revente des produits invendus après les marches.

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
M-P. ALIZAY	x		
E. GIRAUD	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	x		
P. CHEVRON (représentée)	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
E. CHOLLET (excusée)			
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Vu la demande de subvention de l'association Maison de Pays d'un montant de 13 000€,

Vu la demande de subvention du Foyer Socio-éducatif du Collège de la Côte Roannaise d'un montant de 696€ pour les 87 enfants d'Ambierle scolarisés,

Vu la demande de subvention de l'association Sports loisirs d'un montant de 800€ pour l'organisation de la Marche des Ânes qui se tiendra le 07/05/2023, Considérant la proposition de la Commission Vie associative réunie le 10/03/2023 de répondre favorablement à ces trois demandes de subvention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'attribuer à la Maison de Pays une subvention d'un montant de 13 000€,
- d'attribuer au Foyer Socio-éducatif du Collège de la Côte Roannaise une subvention d'un montant de 696€,
- d'attribuer à l'association Sports loisirs une subvention d'un montant de 800€.

03. Tarifs des salles communales pour les associations ambierloises

Par délibération en date du 17 octobre 2022, le Conseil municipal avait voté de nouveaux tarifs pour l'utilisation des salles municipales. Les voici pour rappel :

SALLE ERA	Tarifs 2022
Associations ambierloises	255€
Particuliers Ambierlois, les Noés, St Rirand et associations caritatives non ambierloises	380€
Particuliers extérieurs et associations non caritatives et non ambierloises	580€
Utilisation Salle Lendemain :	80€
Professionnel :	750€
Barème AG associations non Ambierloises	130€
Barème Galas Danse et Théâtre enfant - Forfait entretien :	80€
Bar seul	80€
Caution	650€
Arrhes	100€

SALLE DE LA GRYE	130€
------------------	------

SALLE DE SPORTS	Tarif 2022
Location associations ambierloises (2 jours)	500€
Location associations non ambierloises (2 jours)	1 100€
Location associations ambierloises (1 jour)	255€
Location associations non ambierloises (1 jour)	600€
Forfait préparation et entretien	180€
Forfait préparation et entretien Associations Ambierloises (si mise en place des tapis par leurs soins)	90€
Arrhes	250€
Caution	700€

Concernant les associations ambierloises, il avait été acté qu'elles bénéficiaient d'une gratuité pour une manifestation dans l'année civile sur l'une des deux salles aux choix (salle des sports ou salle ERA).

Lors d'une réunion plénière en date du 13/11/2022, une autre suggestion a été émise : à partir d'une seconde manifestation organisée dans l'année civile, les associations ambierloises régleraient seulement une participation aux frais, estimés à 70€.

Lors de la réunion du 10/03/2023, la Commission Vie associative a donné un avis favorable à cette proposition. Cette Commission a également apporté une précision concernant la période du 01/05 au 15/09 en donnant la priorité aux personnes privées pour réserver une salle. Les associations ambierloises pourront poser une option pour leur manifestation durant cette période étant précisé que cette demande sera validée 2 mois avant l'évènement prévu.

Ainsi, il est proposé de voter :

SALLE ERA	Tarifs
Associations ambierloises :	
1ère manifestation (<i>si choix salle ERA pour la 1ère manifestation</i>)	Gratuité
Autre manifestation	70€
Caution	650€

SALLE DE SPORTS	Tarifs
Location associations ambierloises :	
1ère manifestation (<i>si choix salle des sports pour la 1ère manifestation</i>)	Gratuité
Autre manifestation	70€
Forfait préparation et entretien Associations Ambierloises	180€ ou 90€
Caution	700€

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 15 / Contre : 1 / Abstention : 1

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER		x	
B. SIETTEL			x
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
M-P. ALIZAY	x		
E. GIRAUD	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	x		
P. CHEVRON (représentée)	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
E. CHOLLET (excusée)			
A. GENETIE (absente)			

Délibération :

Vu la délibération du 17/10/2022 concernant les tarifs des salles communales, Considérant la proposition de la Commission Vie associative réunie le 10/03/2023 de répondre favorablement à la mise en place d'une participation aux frais, estimés à 70€ par une association ambierloise dès l'organisation d'une seconde manifestation,

Considérant la proposition de la Commission Vie associative de donner la priorité aux personnes privées pour réserver une salle municipale durant la période du 01/05 au 15/09, étant précisé que les associations ambierloises pourront poser une option pour leur manifestation durant cette période et que cette demande sera validée 2 mois avant l'évènement prévu.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, par 15 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- décide de fixer les montants des tarifs de location des salles communales pour les associations ambierloises de la manière suivante :

SALLE ERA	Tarifs
Associations ambierloises :	
1ère manifestation (<i>si choix salle ERA pour la 1^{ère} manifestation</i>)	Gratuité
Autre manifestation	70€
Caution	650€

SALLE DE SPORTS	Tarifs
Location associations ambierloises :	
1ère manifestation (<i>si choix salle des sports pour la 1^{ère} manifestation</i>)	Gratuité
Autre manifestation	70€
Forfait préparation et entretien Associations Ambierloises	180€ ou 90€
Caution	700€

- décide de donner la priorité aux personnes privées pour réserver une salle municipale durant la période du 01/05 au 15/09 étant précisé que les associations ambierloises pourront poser une option pour leur manifestation durant cette période et que cette demande sera validée 2 mois avant l'évènement prévu.

04. Vote du compte de gestion 2022

Le compte de gestion est établi par la trésorerie et retrace les écritures comptables effectuées pendant l'année 2022. Les écritures doivent être identiques à celles du compte administratif.

Au niveau des résultats budgétaires 2022, les principales données sont les suivantes :

	SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES	
Prévisions budgétaires totales (a)	863 919,07
Titres de recette émis (b)	791 579,57
Réductions de titres (c)	71 986,00
Recettes nettes (d = a - c)	791 933,07
DEPENSES	
Autorisations budgétaires totales (a)	863 933,00
Mandats émis (b)	819 589,27
Annulations de mandats (c)	73 800,00
Depenses nettes (d = b - c)	745 789,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	
(d - h) Excédent	
(a - d) Déficit	34 995,70

	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES	
Prévisions budgétaires totales (a)	1 497 087,07
Titres de recette émis (b)	1 411 401,03
Réductions de titres (c)	983,00
Recettes nettes (d = a - c)	1 410 418,04
DEPENSES	
Autorisations budgétaires totales (a)	1 497 087,07
Mandats émis (b)	1 028 461,97
Annulations de mandats (c)	1 623,32
Depenses nettes (d = b - c)	1 026 838,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	
(d - h) Excédent	83 579,39
(a - d) Déficit	

	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	
Prévisions budgétaires totales (a)	2 361 026,07
Titres de recette émis (b)	1 402 980,61
Réductions de titres (c)	22 969,00
Recettes nettes (d = a - c)	1 280 011,61
DEPENSES	
Autorisations budgétaires totales (a)	2 361 026,07
Mandats émis (b)	1 298 851,24
Annulations de mandats (c)	15 423,32
Depenses nettes (d = b - c)	1 231 827,92
RESULTAT DE L'EXERCICE	
(d - h) Excédent	48 884,69
(a - d) Déficit	

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
M-P. ALIZAY	x		
E. GIRAUD	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
P. CHEVRON (représentée)	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
E. CHOLLET (excusée)			
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

05. Vote du compte administratif 2022

Le compte administratif est établi par la commune et retrace les écritures comptables effectuées pendant l'année 2022. Celles-ci doivent obligatoirement être en concordance avec celles passées par la trésorerie.

De ce fait, le compte de gestion et le compte administratif sont identiques.

Investissement :

Dépenses :	Prévu :	863 939.00 €
	Réalisé :	204 589.27 €
	Restes à réaliser :	72 000.00 €
Recettes :	Prévu :	863 939.00 €
	Réalisé :	169 593.57 €
	Restes à réaliser :	8 869.00 €

Résultat Investissement 2022 :

Recettes réalisées – Dépenses réalisées
 $169\,593.57 - 204\,589.27 = -34\,995.70€$

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	1 497 087.07 €
	Réalisé :	1 026 838.65 €
	Restes à réaliser :	0.00 €
Recettes :	Prévu :	1 497 087.07 €
	Réalisé :	1 110 418.04 €
	Restes à réaliser :	0.00 €

Résultat Fonctionnement 2022 :

Recettes réalisées – Dépenses réalisées
 $1\,110\,418.04 - 1\,026\,838.65 = 83\,579.39€$

Résultat de clôture de l'exercice :

Résultat investissement 2022 + Résultat investissement 2021
 $-34\,995.70 + 196\,999.84 = 162\,004.14€$

Résultat fonctionnement 2022 + Résultat fonctionnement 2021
 $83\,579.39 + 447\,331.07 = 530\,910.46€$

Investissement :	162 004.14€
Fonctionnement :	530 910.46 €
Résultat global :	692 914.60 €

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART			
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
M-P. ALIZAY	x		
E. GIRAUD	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
P. CHEVRON (représentée)	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
E. CHOLLET (excusée)			
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Joël ALLIER, doyen de l'Assemblée, vote à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses :	Prévu :	863 939.00 €
	Réalisé :	204 589.27 €
	Restes à réaliser :	72 000.00 €
Recettes :	Prévu :	863 939.00 €
	Réalisé :	169 593.57 €
	Restes à réaliser :	8 869.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :	Prévu :	1 497 087.07 €
	Réalisé :	1 026 838.65 €
	<i>Restes à réaliser :</i>	<i>0.00 €</i>
Recettes :	Prévu :	1 497 087.07 €
	Réalisé :	1 110 418.04 €
	<i>Restes à réaliser :</i>	<i>0.00 €</i>

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	162 004.14€
Fonctionnement :	530 910.46 €
Résultat global :	692 914.60 €

06. Affectation des résultats 2022

Il convient de déterminer la destination des résultats de l'exercice clos afin de les retrouver au budget primitif.

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	83 579.39 €
- un excédent reporté de :	447 331.07€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	530 910.46 €
- un excédent d'investissement de :	162 004.14 €
- un déficit des restes à réaliser de :	63 131.00 €
Soit un excédent de financement de :	98 873.14 €

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

	Proposition A	Proposition B
Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent :	530 910.46 €	
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0 €	
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	530 910.46 €	
Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :	162 004.14 €	
Résultat global :	692 914.60 €	

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 1

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
M-P. ALIZAY	x		
E. GIRAUD	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET			x
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	x		
P. CHEVRON (représentée)	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
E. CHOULET (excusée)			
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Pascal MUZART, Maire, après avoir approuvé le 20 mars 2023, le compte administratif de l'exercice 2022, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

- Un excédent de fonctionnement de : 83 579.39 €

- un excédent reporté de : 447 331.07€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 530 910.46 €

- un excédent d'investissement de : 162 004.14 €

- un déficit des restes à réaliser de : 63 131.00 €

Soit un excédent de financement de : 98 873.14 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : Excédent : 530 910.46 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 530 910.46 €

Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 162 004.14 €

07. Programme coupe de bois 2023

Concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier, l'Office National des Forêts propose :

- Parcelle 5

FORÊT COMMUNALE D'AMBIERLE (42)		S.P (100%)																						
Parcelle(s) : 5																								
Numéro de traçabilité : PEFC n° 10-21-3/1005																								
Territoire communal : Saint-Rikard																								
Surface : 5.19 ha Lot : unique																								
Peuplement : futaie régulière - SAPIN PECTINE																								
Coupe : Amélioration indifférenciée																								
ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :																								
Nombre de tiges par catégorie de diamètre											Date de désignation :													
Essences	Nombre	DIAM. MOY	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110 et +	
S.P	281	29		2	30	107	77	35	16	5	1	2	3	3										
TOTAL	281	29	0	2	30	107	77	35	16	5	1	2	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Volumes indicatifs en m3 sur écorce avec détail par catégorie de diamètre																								
Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70 +	Volume HOUP.	Volume TAILLIS	LIMITES :													
S.P	210	164	156	0.58	47	88	29		46		N : celle de la parcelle E : celle de la parcelle S : O :													
TOTAL	210	164	156		47	88	29	0	46	0	PRODUITS :													
		Libelle		Quantité		Unité																		
		Coupes en bloc, sur pied		1		UNITÉ																		
ÉLÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS											ÉLÉMENTS CONTRACTUELS													
DIFFICULTÉ EXPLOITATION : NIVEAU 3											DÉLAI D'EXPLOITATION : 31/12/2024													
ALTITUDE : 850M											PROROGATION TARIF : DE BASE. LIANÉE A 18 MOIS													
ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE (O) AUTRE											MARQUÉS : 1PC 1AP													
PRÉSENCE D'UN PARC AVENTURE PROCHÉ											PLACE DE DÉPÔT : NON AMÉNAGÉE													
											PAS DE REMANENTS LAISSÉS SUR LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ													
											PÉRIMÈTRE ÉLOIGNÉ DE CANTAGE													

Volume indicatif des arbres abattus sous écorce : 141 M3

- Parcelle u.u

FORÊT SECTIONALE DE NOAILLY (42)

DOU (100%)

Parcelle(s) : u.u

Numéro de traçabilité : PEFC n° 10-21-3/1006

Territoire communal : Ambierle

Surface : 2.20 ha Lot : Lot unique

Peuplement : futaie régulière - DOUGLAS

Coupe : Amélioration indifférenciée

ELÉMENTS QUANTITATIFS :

Nombre de tiges par catégorie de diamètre

Date de désignation :

Essences	Nombre	DIAM. MOY	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110 et +
DOU	61	35			2	4	22	14	8	8	2	1											
TOTAL	61	35	0	0	2	4	22	14	8	8	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Volumes indicatifs en m3 sur écorce avec détail par catégorie de diamètre

Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70+	Volume HOUP.	Volume TAILLIS
DOU	63	60	60	0.99	2	51	7	0	3	0
TOTAL	63	60	60		2	51	7	0	3	0

LIMITES :

N : celle de la parcelle

E : celle de la parcelle

S :

O :

PRODUITS :

Libellé	Quantité	Unité
Coupes en bloc, sur pied	1	UNITÉ

ELÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS

DIFFICULTÉ EXPLOITATION : NIVEAU 1

ALTITUDE : 550 M

ELÉMENTS CONTRACTUELS

DÉLAI D'EXPLOITATION : 31/07/2024

PROROGATION TARIF : DE BASE, LIMITÉE À 18 MOIS

MARQUES : 1PCIMP

PLACE DE DÉPÔT : NON AMÉNAGÉE

Volume indicatif des arbres résineux sous écorce : 52 M3

- Parcelles 2a, 7a



BOIS SUR PIED EN BLOC

Fiche vente n°

FORÊT SECTIONALE DE SERVAJEAN (42)

Parcelle(s) : 2.a, 7.a

Numéro de traçabilité : PEFC n° 10-21-3/1006

Territoire communal : Ambierle

Surface : 2.59 ha Lot : Lot unique

Peuplement : futaie régulière - DOUGLAS

Coupe : Amélioration indifférenciée

ELÉMENTS QUANTITATIFS :

Nombre de tiges par catégorie de diamètre

Date de désignation :

Essences	Nombre	DIAM. MOY	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110 et +
S.P	12	37			2	8	4	4	4	5		3	1		1								
DOU	86	42			1	7	24	18	12	12	7	3	1		1								
TOTAL	118	40	0	0	3	8	11	28	22	17	12	10	4	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0

Volumes indicatifs en m3 sur écorce avec détail par catégorie de diamètre

Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70+	Volume HOUP.	Volume TAILLIS
S.P	42	34	34	1.68	3	16	11	4	8	
DOU	158	153	153	1.78	3	80	66	6	5	
TOTAL	200	187	187		3	96	77	10	13	0

LIMITES :

N :

E :

S : celles des parcelles

O :

PRODUITS :

Libellé	Quantité	Unité
Coupes en bloc, sur pied	1	UNITÉ

ELÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS

DETAIL UGIMY: 2.a/96/155.02, 7.a/22/44.92

DIFFICULTÉ EXPLOITATION : NIVEAU 1

ALTITUDE : 670 M

ELÉMENTS CONTRACTUELS

DÉLAI D'EXPLOITATION : 31/07/2024

PROROGATION TARIF : DE BASE, LIMITÉE À 18 MOIS

MARQUES : 1PCIMP

PLACE DE DÉPÔT : NON AMÉNAGÉE

Volume indicatif des arbres résineux sous écorce : 163 M3

Par ailleurs, il est proposé de mettre à la vente de juin 2023, les Douglas de la parcelle 12 initialement prévus dans le programme de la coupe de bois 2022.

Commentaires :

Tiphanie FILLON : Monsieur CORDIER de l'ONF est parti à la retraite. On a rencontré la personne qui le remplace par intérim jusqu'à juin / septembre. L'ONF attend un volume et en fonction on va essayer de faire une coupe.

Damien THIRIET : le produit de la vente de vente de douglas sera réservé pour le projet école, c'est bien cela ?

Tiphanie FILLON : oui.

Damien THIRIET : c'est dommage de ne pas avoir eu les informations avant le Conseil de ce soir. J'avais envoyé un courriel en ce sens. Je travaille et ne peux pas me rendre en mairie durant les horaires d'ouverture.

Tiphanie FILLON : il est toujours possible de solliciter les membres de la commission qui ont travaillé sur les sujets.

Pascal MUZART : tu peux aussi solliciter un rdv pour être reçu en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

Dominique BALZANO : j'avais voulu avoir les dossiers en avance alors je suis allé en mairie. J'ai vu Tiphanie et j'ai pu avoir accès au dossier

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
M-P. ALIZAY	x		
E. GIRAUD	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
P. CHEVRON (représentée)	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
E. CHOLLET (excusée)			
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Vu les dispositions du Code Forestier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Considérant le programme de coupe de bois 2023 proposé par l'ONF à la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après
- pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- informe le préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

FORÊT COMMUNALE D'AMBIERLE (42)

Parcelle(s) : 5

Numéro de traçabilité : PEFC n° 10-21-3/1005

Territoire communal : Saint-Rirand

Surface : 5.19 ha Lot : unique

Peuplement : futaie régulière - SAPIN PECTINE

Coupe : Amélioration indifférenciée

ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

Nombre de tiges par catégorie de diamètre

Date de désignation :

Essences	Nombre	DIAM. MOY	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110 et +
S.P	281	29		2	30	107	77	35	16	5	1	2	3	3									
TOTAL	281	29	0	2	30	107	77	35	16	5	1	2	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Volumes indicatifs en m3 sur écorce avec détail par catégorie de diamètre

LIMITES :

Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70 +	Volume HOUP	Volume TAILLIS
S.P	210	164	156	0.58	47	88	29		46	
TOTAL	210	164	156		47	88	29	0	46	0

N : celle de la parcelle

E : celle de la parcelle

S :

O :

PRODUITS :

Libellé	Quantité	Unité
Coupes en bloc, sur pied	1	UNITÉ

ÉLÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS

DIFFICULTÉ EXPLOITATION : NIVEAU 3

ALTITUDE : 850M

ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE OU AUTRE

PRÉSENCE D'UN PARC AVENTURE PROCHE

Volume indicatif des arbres résineux sous écorce : 141 M3

ÉLÉMENTS CONTRACTUELS

DÉLAI D'EXPLOITATION : 31/12/2024

PROROGATION TARIF : DE BASE, LIMITÉE A 18 MOIS

MARQUES : 1PC1MP

PLACE DE DÉPÔT : NON AMÉNAGÉE

PAS DE REMANENTS LAISSÉS SUR LA LIMITE DE PROPRIÉTÉ

PERIMÈTRE ÉLOIGNÉ DE CAPTAGE

FORÊT SECTIONALE DE NOAILLY (42)

DOU (100%)

Parcelle(s) : u.u

Numéro de traçabilité : PEFC n° 10-21-3/1006

Territoire communal : Ambierle

Surface : 2.20 ha Lot : Lot unique

Peuplement : futaie régulière - DOUGLAS

Coupe : Amélioration indifférenciée

ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

Nombre de tiges par catégorie de diamètre

Date de désignation :

Essences	Nombre	DIAM. MOY	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110 et +
DOU	61	35			2	4	22	14	8	8	2	1											
TOTAL	61	35	0	0	2	4	22	14	8	8	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Volumes indicatifs en m3 sur écorce avec détail par catégorie de diamètre

LIMITES :

Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70 +	Volume HOUP	Volume TAILLIS
DOU	63	60	60	0.99	2	51	7		3	
TOTAL	63	60	60		2	51	7	0	3	0

N : celle de la parcelle

E : celle de la parcelle

S :

O :

PRODUITS :

Libellé	Quantité	Unité
Coupes en bloc, sur pied	1	UNITÉ

ÉLÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS

DIFFICULTÉ EXPLOITATION : NIVEAU 1

ALTITUDE : 550 M

Volume indicatif des arbres résineux sous écorce : 57 M3

ÉLÉMENTS CONTRACTUELS

DÉLAI D'EXPLOITATION : 31/07/2024

PROROGATION TARIF : DE BASE, LIMITÉE A 18 MOIS

MARQUES : 1PC1MP

PLACE DE DÉPÔT : NON AMÉNAGÉE



BOIS SUR PIED EN BLOC
Fiche vente n°

FORÊT SECTIONALE DE SERVAJÉAN (42)

Parcelle(s) : 2.a,7.a
Numéro de traçabilité : PEFC n° 10-21-3/1006
Territoire communal : Amblerie
Surface : 2.59 ha Lot : Lot unique
Peuplement : futaie régulière - DOUGLAS
Coupe : Amélioration indifférenciée

200 M3 SUR ECORCE
BO (99%) · BIBE (1%)
DOU (79%) · S.P (21%)

COORD.	Latitude	Longitude
2.a	46.113303	3.858066
7.a	46.112639	3.860585

ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

Nombre de tiges par catégorie de diamètre

Date de désignation :

Essences	Nombre	DIAM. MOY	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	95	100	105	110 et +
S.P	32	37			2	6	4	4	4	5		3	1		1								
DOU	86	42			1		7	24	18	12	12	7	3	1		1							
TOTAL	118	40	0	0	3	6	11	28	22	17	12	10	4	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0

Volumes indicatifs en m3 sur écorce avec détail par catégorie de diamètre

LIMITES :

Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70 +	Volume HOUR.	Volume TAILLIS
S.P	42	34	34	1.60		3	16	11	4	8
DOU	158	153	153	1.78		80	66	6	5	
TOTAL	200	187	187		3	96	77	10	13	0

N :
E :
S : celles des parcelles
O :

PRODUITS :

Libellé	Quantité	Unité
Coupes en bloc, sur pied	1	UNITÉ

ÉLÉMENTS TRANSMIS À TITRE D'INFORMATIONS

DETAIL UGPAV: 2.a/96/155.02, 7.a/22/44.92
DIFFICULTÉ EXPLOITATION : NIVEAU 1
ALTITUDE : 670 M

ÉLÉMENTS CONTRACTUELS

DÉLAI D'EXPLOITATION : 31/07/2024
PROROGATION TARIF : DE BASE, LIMITÉE À 18 MOIS
MARQUES : TPCIMP
PLACE DE DÉPÔT : NON AMÉNAGÉE

Volume indicatif des arbres résineux sous écorce : 163 M3

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS** : (cf. article L 214-5 du CF)

- décide de mettre à la vente les Douglas initialement prévus dans le programme de la coupe de bois 2022,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

08. SIEL Installation d'horloges astronomiques connectées

Le plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement le 6 octobre dernier propose une série de mesures pour réduire la consommation énergétique.

Le SIEL, conscient des enjeux, a déposé un dossier de demande de subventions pour soutenir un projet de maîtrise de l'éclairage public en zone rurale. Il propose aux communes retenues d'équiper gratuitement les armoires d'éclairage public avec des horloges connectées. Au total 1700 armoires seront équipées dans la Loire.

Ces équipements permettront d'optimiser les consommations électriques (signalement de consommations anormales, corrélation entre consommations et puissances des compteurs...), d'identifier à distance les incidents et de limiter ainsi les déplacements mais aussi de gérer les mises en route et extinctions des éclairages au plus près des besoins des communes.

La commune d'Ambierle a été retenue pour cette opération qui ne nécessite aucun investissement, le coût étant couvert par le plan de relance gouvernemental et par un financement du SIEL.

Il est nécessaire de signer une convention avec le SIEL pour la mise en place des équipements nécessaires au fonctionnement de ce réseau très bas débit.

Commentaire : Néant

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

	Pour	Contre	Abstention
P. MUZART	x		
J. ALLIER	x		
M-N. GARRIVIER	x		
B. SIETTEL	x		
T. FILLON	x		
C. CHEMIN	x		
D. BALZANO	x		
M-P. ALIZAY	x		
E. GIRAUD	x		
M. CHAMBOST	x		
M. JOUSSE	x		
D. THIRIET	x		
C. LAVAL	x		
J. MOUNIER	x		
D. BOURDIER de BEAUREGARD (représenté)	X		
P. CHEVRON (représentée)	x		
P-E. BEZACIER (représenté)	x		
E. CHOLLET (excusée)			
A. GENETTE (absente)			

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement le 6 octobre dernier concernant une série de mesures pour réduire la consommation énergétique,
 Considérant le projet du SIEL pour soutenir la maîtrise de l'éclairage public en zone rurale en équipant des communes gratuitement en armoires d'éclairage public avec des horloges connectées pour permettre d'optimiser les consommations électriques (signalement de consommations anormales, corrélation entre consommations et puissances des compteurs...), d'identifier à distance les incidents et de limiter ainsi les déplacements mais aussi de gérer les mises en route et extinctions des éclairages au plus près des besoins des communes,

Considérant que la commune d'Ambierle a été retenue pour cette opération qui ne nécessite aucun investissement, le coût étant couvert par le plan de relance gouvernemental et par un financement du SIEL,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'implantation d'un (ou plusieurs) équipement(s) technique(s) sur la commune d'Ambierle
- autorise Monsieur le Maire à signer la (ou les) convention(s) pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Informations diverses :

Tiphany FILLON : pour information, la mairie a reçu une lettre de la société HIVORY qui nous loue une parcelle sur laquelle est abrité un de leur pylône. La société nous a proposé d'acheter le terrain pour 6 000€. La commission transition écologique a refusé cette proposition. Ainsi la convention actuelle se poursuit jusqu'à son terme. Le loyer mensuel versé est de 438.74€.

La séance est levée à 20h23.

Pour rappel, voici le calendrier des prochaines séances des Conseils municipaux :

Vendredi 07 avril 19h
Samedi 10 juin à 9h

Le Maire,
Pascal MUZART



La secrétaire de séance
Marie-Nicole GARRIVIER